

Sécurité des Machines

~ formation des opérateurs - procédures, protections, accompagnement ~

FORMATION EN LIGNE et EN ENTREPRISE

Arrêtez, Observez, Agissez prudemment !



Par le fonctionnement et l'évaluation des applications sécuritaires de vos machines, de vos installations et de vos équipements, on comprend mieux l'importance d'utiliser les moyens de contrôles pour assurer la sécurité des opérateurs et des travailleurs à proximité.

L'objectif de cette formation est d'informer les opérateurs et les travailleurs à proximité, des dangers de fonctionnement de vos machines, des risques physiques pour les travailleurs et pour votre matériel et des moyens mis en place pour les contrôler afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement. On explique les normes de fonctionnement selon la CNESST (provincial) et le CCHST (fédéral) de vos machines et comment faire une analyse sécuritaire de la tâche et du fonctionnement avant de commencer une opération et un travail. On s'assure de la protection de l'environnement de travail à la fois pour l'opérateur et pour le travailleur à proximité.

Cette information-formation est obligatoire selon la CNESST, pour tous les opérateurs ou autres intervenants sur vos machines qui doivent intervenir aux opérations, ou travailler à proximité de vos machines, afin d'assurer la sécurité de chacun et à vos équipements.

Cette formation procure une attestation de connaissances à l'opérateur et au participant pour une période de 3 ans.

L'entreprise reçoit un certificat pour son implication et son encouragement à la Santé et Sécurité au Travail auprès de ses employés.

Sécurité des Machines

~ formation des opérateurs - procédures, protections, accompagnement ~

Plan de cour mis à jour : Mai 2024

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 1½ hre - EN LIGNE : donnée par visioconférence en direct • Donnée par le formateur agréé • Pour vos opérateurs, travailleurs à proximité, travailleurs à l'entretien
où	<ul style="list-style-type: none"> • le volet EN LIGNE se fait d'un poste de travail, dans un environnement favorisant l'apprentissage
quand	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût	<ul style="list-style-type: none"> • 450 \$ / session + 55 \$ par participant. • EN OPTION : Accompagnement sur place auprès des opérateurs si demandé. Il y a des frais de temps d'accompagnement et de déplacements à cette option. Un estimé vous est présenté avant le début de mandat, pour votre approbation.
contenu de la formation	<p>La formation traite des sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la Loi fédérale sur la diligence raisonnable et à la CNESST - obligations de chacun en SST • Droit de refus du travailleur • Les normes de fonctionnement selon la CNESST et le CCHST de vos machines • Les dangers, les risques et des moyens de contrôles à assurer sur place – sécurité des mouvements, des accès, contrôles des énergies sur les machines, etc. • L'obligation de faire une analyse des dangers et des risques, et de les contrôler avant de débiter une opération • Les Équipements de Protection à la machine • Les Équipements de Protection individuelle obligatoires • La protection de l'aire de travail • Les principes d'une opération de cadenassage • Comment faire un cadenassage sur une machine à l'aide la fiche de cadenassage • Un test de compréhension écrit et pratique
certificat d'implantation et mise en place	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise reçoit un certificat pour son implication et son encouragement à la Santé et Sécurité au Travail auprès de ses employés. • Le gestionnaire le cahier du gestionnaire qui est un résumé des normes et des directives la sécurité des machines et de vos travailleurs. • Le participant reçoit un calpin des instructions et des protections à utiliser. • Un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans.
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement. • Vous bénéficiez également des MISES À JOUR gratuites sur le sujet et des conseils en gestion SST pour vous faciliter la mise en place de votre processus de cadenassage. Ça fait partie de nos services professionnels.

Sécurité des Machines

~ formation des opérateurs - procédures, protections, accompagnement ~

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur nos honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP nous contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau - Conseillers sont des formateurs agréés de la Commission des partenaires du marché du travail et d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés.

De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourraient vous donner droit à un crédit d'impôt et des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services.

